

Monsieur Edouard PHILIPPE

Premier Ministre
Hôtel MATIGNON
57 rue de Varenne
75007 PARIS

Ambarès, le 28 janvier 2021

OBJET : Reconnaissance des professionnels de l'accompagnement – EPI - Tests

Monsieur le Premier Ministre,

La **FISAF**, fédération nationale regroupant des associations, des établissements et des services accueillant des personnes avec des handicaps sensoriels et des troubles des apprentissages (troubles « Dys ») souhaite vous interpellier, dans la lutte que mène la nation contre le COVID 19, **sur la nécessité de reconnaître les professionnels de l'accompagnement comme des professionnels de première ligne dans l'accompagnement et la protection des personnes handicapées**, que ce soit en établissement ou au domicile de ces personnes.

Bien sûr, les personnels médicaux et soignants ainsi que leurs patients sont prioritaires pour l'allocation des équipements de protection **mais l'évolution de l'épidémie dans les EHPAD démontre que tous les établissements médico-sociaux et sociaux qui accueillent des personnes fragiles (foyers, maisons d'accueil spécialisées, centres d'accueil, éducatifs ou d'hébergement) ainsi que les services au domicile qui sont restés ouverts sont susceptibles d'être des lieux durement touchés par le virus avec des taux de contamination avérés très élevés, des professionnels et des personnes fragiles, quand les tests peuvent être faits.**

Dès lors, il relève de la sécurité sanitaire de ces structures et de ceux qui y travaillent que **les personnes accueillies et les professionnels qui les accompagnent soient considérés comme des publics prioritaires dans l'allocation des moyens de protection (masques, gants, blouses) au risque de voir entretenues des chaînes de transmission du virus.**

De même, ce caractère prioritaire, pour les professionnels et les personnes accompagnées, **doit être reconnu pour l'accès aux tests de dépistage PCR et aux tests sérologiques** afin que les responsables des établissements et services puissent organiser le travail d'accompagnement en prenant **les mesures adaptées à la sérologie de chacun.**

Enfin, il est difficile d'imaginer des stratégies de sortie du confinement des établissements et services sans que les tests sur les publics accueillis et les professionnels aient pu être réalisés.

Cette prise en compte est indispensable pour que les professionnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux puissent garantir la continuité des accompagnements et des soins et puissent exercer leurs missions en **toute sérénité et sécurité**, en situation d'assumer leurs **responsabilités** à l'égard des salariés, des personnes handicapées et de leurs familles.

Comme vous le savez, Monsieur le Premier Ministre, **la mobilisation des professionnels de l'accompagnement est totale** dans la lutte contre cette épidémie. Il en est de même des fédérations et têtes de réseaux associatives ainsi que de la collaboration très constructive avec les administrations et ministères concernés.

La FISAF sait pouvoir compter sur vous et sur l'engagement de tout votre gouvernement pour que les arbitrages que nous sollicitons puissent être rendus pour casser les chaînes de transmission du virus, protéger les plus fragiles, reconnaître les professionnels de l'accompagnement et vaincre cette épidémie.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de ma considération respectueuse.

Philippe Calmette
Président de la FISAF



Copies adressées à :

- Sophie CLUZEL
- Olivier VERAN
- Adrien TAQUET